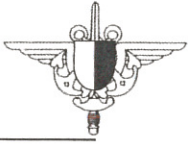




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

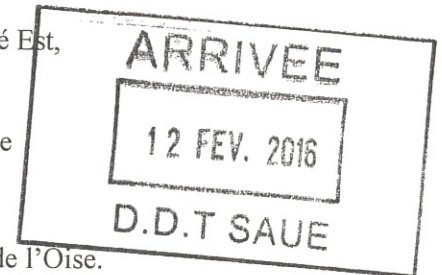
Metz, le 09 FEV. 2016
N° 500968 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Schue

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone Terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.



OBJET : Département 60 – POS/PLU.

REFERENCES : 11 lettres du 01/02/2016.

Par correspondances visées en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de :

- Pisseleu-aux-Bois,
- Ferrières,
- Hanvoile,
- Bonnières,
- Lachapelle-Saint-Pierre,
- Boubiers,
- Crèvecœur-le-Grand,
- La-Chapelle-sous-Gerberoy,
- Neuville Bosc,
- Pont l'Evêque,
- La Houssoye,

les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision ou l'élaboration de leur POS ou PLU.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ces bans communaux et que ces derniers ne sont grevés par aucune servitude d'utilité publique relevant de ma compétence.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions des groupes de travail en charge de l'élaboration ou la révision de ces documents d'urbanisme ni recevoir, pour avis, les projets arrêtés.

Par délégation,
le lieutenant-colonel Eric FALLON
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil